

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 19 mai 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux  
Madame la conseillère Anne Létourneau  
Monsieur le conseiller Guy Perrault

À 17 h 00, monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

**CV-2009-0510 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 19 mai 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009**

---

Étant donné son absence, lors de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a un intérêt pécuniaire dans le dossier intitulé : « *Adjudication d'un contrat pour le service d'agents de sécurité à l'hôtel de ville de Québec - Période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2012 (VQ-41211) - AP2009-146* » lequel a fait l'objet d'une décision lors de cette séance du conseil par l'adoption de la résolution CV-2009-0479.

**CV-2009-0511 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 mai 2009**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 mai 2009.

## **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 21 avril 2009.
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, d'une lettre signée par monsieur John Baird, ministre fédéral des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, en date du 23 janvier 2009, relative au prolongement de la rue Lepire (axe Est-Ouest).
- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, d'une lettre en date du 11 mai 2009, relative à sa déclaration d'intérêt dans les dossiers d'attribution de contrat à l'entreprise « Sécurité Sirois ».
- Dépôt, par madame la conseillère Anne Beaulieu, d'un document intitulé : « *Historique du défi têtes rasées* ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller Paul Shoiry, d'une attestation de classification horticole décernée par monsieur Jean Grégoire, président de la Corporation des Fleurons du Québec à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, pour l'édition 2008-2010.

## **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Yvon Bussièrès quitte son siège à la présidence afin qu'il puisse exercer son droit de parole, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2.

Monsieur le vice-président Jean-Marie Laliberté préside la séance. Il est 17 h 40.

Monsieur le président Yvon Bussièrès reprend son siège à la présidence. Il est 17 h 45.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Avis de proposition**

---

- Madame la conseillère Anne Guérette dépose un avis de proposition relatif au décret d'un moratoire sur les projets dans le secteur identifié au programme particulier d'Urbanisme Grande-Allée/Colline parlementaire (PPU).
- Monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt dépose un avis de proposition relatif la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en regard des recommandations issues du « *Rapport de consultation de la*

*Commission consultative économie environnement* » déposé en mars 2008, concernant la protection des arbres en milieu urbain et l'imposition d'amendes plus sévères.

- Monsieur le conseiller Michel Fecteau dépose un avis de proposition relatif à une demande, au Service de la circulation et des transports de la Ville de Québec, afin d'apporter les correctifs nécessaires dans le secteur de la Montagne des Roches pour faciliter la circulation et contraindre les automobilistes à ralentir.
- Madame la conseillère Anne Beaulieu dépose un avis de proposition relatif à une demande, au Service de la circulation et des transports de la Ville de Québec, de prolonger de cinq (5) secondes le feu piétonnier à l'intersection de la 3<sup>e</sup> Avenue et de la rue Benoît-XV.

**CV-2009-0512 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 - Prolongement de la rue Lepire, entre le boulevard de la Colline et le boulevard Valcartier - AT2009-097 (Ra-1469)**

---

Attendu que dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, des sommes sont prévues pour la construction de l'axe EST/OUEST, entre l'avenue du Lac Saint-Charles et le boulevard Valcartier;

Attendu que le gouvernement fédéral a fait l'annonce de sommes considérables dédiées aux municipalités afin de procéder à la réalisation de projets d'infrastructures importants d'ici deux (2) ans;

Attendu que la construction de l'axe EST/OUEST est un lien essentiel pour les citoyens du nord de la Ville de Québec, puisqu'il permettra d'améliorer la circulation dans le nouvel arrondissement La Haute-Saint-Charles et ainsi, de mieux desservir les citoyens du secteur;

Attendu qu'une fois les phases d'études et de confection des plans et devis réalisées, le gouvernement fédéral pourra annoncer sa participation financière au projet;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de débloquer les sommes prévues au programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 afin de procéder rapidement à la réalisation des études et à la confection des plans et devis pour permettre l'exécution de certains travaux préparatoires dans le dossier de la construction de l'axe EST/OUEST reliant l'avenue du Lac Saint-Charles et le boulevard Valcartier, lorsque la participation financière des autres paliers de gouvernement aura été confirmée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0513 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Beaulieu, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, visant à augmenter le nombre de tests d'échantillonnage à l'incinérateur et à interpellier le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, afin que la nouvelle procédure de démarrage des fours soit approuvée et mise en place - EN2009-038 (CT-EN2009-038) — (Ra-1469)**

---

Attendu que les émissions de l'incinérateur de Québec doivent respecter les normes gouvernementales et que lors de tests d'échantillonnages des 10 et 11 septembre 2008, un important dépassement de la norme des dioxines et furannes a été constaté;

Attendu que ce dépassement a été constaté pour des mesures prises 12 heures après le début du démarrage du four 3 - une condition sans précédent pour une campagne d'échantillonnage - et qu'il a révélé un problème qui n'avait jamais été détecté auparavant et qui se produit fort probablement à chaque démarrage d'un four;

Attendu qu'une solution a été identifiée afin de remédier à ce problème, comportant notamment une modification de la séquence de démarrage pour injecter plus tôt le charbon dans le système de traitement et un surdosage du charbon actif lors de la phase de démarrage, et que cette solution a été testée avec succès en janvier dernier, mais qu'elle doit être peaufinée afin de trouver le dosage optimal de charbon;

Attendu que des installations devront être mises en place pour faciliter et rendre plus sécuritaires les nouvelles procédures et que les conditions qui ont permis de rencontrer les normes, même en situation de démarrage, ne sont actuellement pas reproduites à l'identique lors des démarrages;

Attendu l'incertitude qui existe quant au respect des normes dans les situations de démarrage;

Attendu que la nouvelle séquence de démarrage devra recevoir l'approbation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Attendu les recommandations émises par le comité de vigilance lors de la réunion du 7 avril dernier.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- que la Ville augmente le nombre de tests d'échantillonnage à l'incinérateur en les faisant passer de quatre (4) à huit (8), en plus des reprises pour l'année 2009;
- qu'au moins le quart des tests soit fait en situation de démarrage des fours;
- d'autoriser un virement de 60 000 \$ du poste contingent d'agglomération vers le budget d'opérations du Service de l'environnement à l'activité 5110401-04, pour la réalisation de quatre (4) nouveaux tests d'échantillonnage;

- que la Ville de Québec demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de faire preuve de diligence dans l'examen de la nouvelle procédure de démarrage des fours, et ce, afin de permettre l'automatisation de celle-ci.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0514 Hommage à monsieur Claude Vaillancourt qui prend sa retraite après quarante (40) ans de loyaux services au journal « Le Soleil »**

Attendu que monsieur Claude Vaillancourt assiste à son dernier conseil municipal à titre de journaliste en devoir pour le quotidien « Le Soleil »;

Attendu que Claude Vaillancourt prendra prochainement une retraite bien méritée, après quarante (40) ans de bons et loyaux services auprès du quotidien « Le Soleil »;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume, appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter monsieur Claude Vaillancourt pour son excellent travail comme journaliste municipal et de lui offrir nos meilleurs voeux pour une retraite aussi longue et fructueuse que sa carrière journalistique.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0515 Félicitations aux lauréats des grands prix du tourisme québécois pour l'année 2009**

Sur la proposition de madame la conseillère Louise Lapointe,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de féliciter les lauréats des grands prix du tourisme québécois le 15 mai 2009 soit, messieurs Peter Simon, Daniel Gélinas, Jean Leclerc, la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec, le camping Orléans et Action plans d'eau plein air.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0516 Félicitations à monsieur le conseiller Gérald Poirier pour ses vingt (20) années à titre de conseiller municipal**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de féliciter monsieur le conseiller Gérald Poirier, pour ses vingt (20) années de dévouement et loyaux services en tant que conseiller

municipal. Pendant toutes ces années, monsieur Poirier a su servir les citoyens de la Ville de Québec avec honnêteté et professionnalisme.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0517 Demande de délai additionnel jusqu'au 15 juin 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009 - Demande de certains correctifs pour la rue Saint-Vincent, afin de contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi d'assurer la sécurité des résidents - DG2009-041 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 juin 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, concernant la demande d'apporter les correctifs nécessaires pour la rue Saint-Vincent, afin de contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi d'assurer la sécurité des citoyens et citoyennes qui y résident.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0518 Demande de délai additionnel jusqu'au 15 juin 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009 - Augmentation de la phase piétonne sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau, pour se rendre au centre commercial de quartier - DG2009-042 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 15 juin 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, en vue de l'augmentation de la phase piétonne de vingt (20) à vingt-cinq (25) secondes sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau, pour se rendre au centre commercial de quartier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0519 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 juillet 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009 - Nouvelle bibliothèque située dans la couronne Nord - DG2009-044 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 juillet 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 2 février 2009, à l'effet que la Ville demande au Service de la gestion des immeubles d'évaluer la faisabilité d'introduire, dans une phase ultérieure, l'ajout de la nouvelle bibliothèque située dans la couronne Nord à celui du projet d'aménagement du pavillon d'accueil qui abritera le nouveau local de l'« Association pour la protection du lac Saint-Charles (L'APEL) ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0520 Demande de délai additionnel jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Mini-bacs de recyclage pour batteries domestiques et téléphones cellulaires - DG2009-046 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, en vue des démarches à entreprendre pour munir tous nos points de services de mini-bacs de recyclage pour batteries domestiques et téléphones cellulaires désuets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0521 Convention triennale entre la Ville de Québec et l'« École de cirque de Québec » - Versement d'une aide financière pour chacune des années 2009–2010 et 2011 - CU2009-031 (CT-CU2009-031) — (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une convention triennale entre la Ville de Québec et l'« École de cirque de Québec », relativement au versement d'une aide financière de 250 000 \$ pour chacune des années 2009, 2010

et 2011, en vue de soutenir les activités de l'organisme, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0522 Cession conditionnelle du lot 4 346 580 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - DE2009-018 (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu de céder à titre gratuit, à l'« Office municipal d'habitation de Québec », pour son projet « Les Habitations Hamel », le lot 4 346 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de huit-mille-deux-cent-soixante-huit mètres carrés et sept dixièmes (8 268, 7 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre, sous le numéro 671 de ses minutes, dans le but d'y réaliser un projet de logement social d'environ trente-six (36) unités de logement.

Cette cession est toutefois conditionnelle à l'obtention des approbations requises par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'acceptation définitive du dossier par la Ville et la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme « AccèsLogis Québec », et ce, d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2010, à la modification du règlement de zonage actuellement en vigueur ainsi qu'au respect de la servitude existante de « Bell Canada ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0523 Modification de la résolution CV-2006-1038 relative au projet « Les Méandres IV-A » - DE2009-046 (CT-DE2009-046) — (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de modifier la résolution CV-2006-1038, adoptée par le conseil de la ville le 4 décembre 2006, relative au projet « Les Méandres IV-A », en remplaçant le paragraphe 8<sup>o</sup> par le suivant :

« d'autoriser un investissement de 212 190 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, ladite somme étant puisée au

Règlement R.V.Q. 1194 pour un montant de 84 190 \$ excluant les taxes et conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1030, au Règlement R.V.Q. 1445 pour un montant 128 000 \$ excluant les taxes. »

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0524** **Modification de la résolution CV-2008-0988, relative au prolongement de la rue Berrouard et de l'avenue de Castillon ainsi qu'à la construction d'une nouvelle rue - Arrondissement Beauport - DE2009-058 (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de modifier la résolution CV-2008-0988, adoptée par le conseil de la ville le 20 octobre 2008, relative au projet de prolongement de la rue Berrouard et de l'avenue de Castillon ainsi qu'à la construction d'une nouvelle rue, par le remplacement du nom du promoteur « 9034-4839 Québec inc. », aux paragraphes 1°, 2°, 3°, 4° et 5°, par celui de « 9201-1949 Québec inc. ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0525** **Retraite de monsieur Clément Guay (ID. 014713), assistant-trésorier à la Division de la direction, section du soutien à la direction, gestion de la dette et des liquidités du Service des finances, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 - RH2009-222 (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Clément Guay (ID. 014713), assistant-trésorier à la Division de la direction, section du soutien à la direction, gestion de la dette et des liquidités du Service des finances, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0526** **Nomination de madame Ann Fournier (ID. 034246) au poste de secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière attitré à l'arrondissement Les Rivières et sur demande aux autres arrondissements - RH2009-433 (CT-RH2009-433) — (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de nommer madame Ann Fournier (ID. 034246), en qualité d'employée régulière, au poste de secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière, classe 1 (poste no 20251), attitré à l'arrondissement Les Rivières, avec effet le 10 mai 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, avec possibilité d'affectation à un autre arrondissement en cas de nécessité, telles la vacance d'un poste et l'absence ou l'incapacité d'agir d'une ou d'un titulaire du même poste et sur demande d'un directeur d'arrondissement, pour combler un besoin temporaire dans les autres arrondissements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0527 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif au contrat pour la tonte de pelouse - Saisons 2009, 2010 et 2011 (VQ-41390) - AP2009-165 (CT-2178308) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Les Pelouses Intermodales inc. », du contrat pour la tonte de pelouse, au cours des saisons 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41390 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 27 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0528 Répertoire de fournisseurs - Service d'entrepreneur général sur différents bâtiments de la Ville de Québec, pour les secteurs Est, Ouest et Centre - Période du 19 mai 2009 au 18 mai 2011, avec option de prolongation pour une durée de douze (12) mois (VQ-41462) - AP2009-229 (CT-AP2009-229) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné, relativement à des travaux d'entrepreneur général, pour les secteurs Est, Ouest et Centre, au cours de la période du 19 mai 2009 au 18 mai 2011, avec une option de prolongation pour une période de douze (12) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41462 et selon les taux horaires de leur soumission, sous réserve de l'approbation

des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes;

2° d'autoriser le service concerné à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre croissant des montants, des tarifs horaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0529 Adjudication d'un contrat annuel en vue de la fourniture de micro-sable (silice) pour système Actiflo - Période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010 (VQ-41410) - AP2009-238 (CT-2178238) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, à « John Meunier inc. », le contrat en vue de l'acquisition de micro-sable (silice) pour système Actiflo, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41410 et à sa soumission en date du 23 avril 2009 et aux prix unitaires de 12,67 \$/sac et en vrac de 0,81 \$/kilogramme, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0530 Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'impulseurs pour pompes Worthington (VQ-41568) - AP2009-244 (CT-2177707) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger, à « Equipompe inc. », le contrat en vue de l'acquisition d'impulseurs pour pompes Worthington, pour un montant de 216 804,66 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41568 et à sa soumission en date du 22 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0531 Acquisition du progiciel « Oracle Hyperion Profitability Cost Management (HPCM) » et acquisition des ressources spécialisées d'Oracle requises pour l'implantation de la solution d'affaires par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec - AP2009-266 (CT-2180218) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de procéder à l'acquisition :

- 1° du progiciel « Oracle Hyperion Profitability Cost Management (HPCM) » et de son soutien technique au cours de la première année, par l'entremise du Centre de services partagés de Québec (CSPQ) pour un montant de 206 342,31 \$ incluant les taxes;
- 2° d'une banque de temps pour l'utilisation de ressources spécialisées de la firme Oracle d'un montant de 208 818,75 \$, en vue de l'implantation de ce progiciel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0532 Prolongement des rues de Capella et des Feuillus - Bois Enchanté VI - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - DE2009-041 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 87220 Canada ltée », comprenant notamment le prolongement des rues de Capella et des Feuillus, sur une longueur approximative de quatre-cent-vingt-huit mètres linéaires (428 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « 87220 Canada ltée » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 87220 Canada ltée » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 87220 Canada ltée », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes*

*relatives à des travaux municipaux, R.R.V.Q., chapitre E-2;*

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0533 Abrogation de la résolution CV-2008-0923 et prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - DE2009-055 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2008-0923, adoptée par le conseil de la ville le 6 octobre 2008, relative au prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino;
- 2° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Résidences Melior inc. », comprenant notamment le prolongement de l'avenue Belcourt et de la rue De Lino, sur une longueur approximative de cent-trente mètres linéaires (130 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions des ententes à intervenir entre les parties;
- 3° d'autoriser « Résidences Melior inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 4° d'autoriser « Résidences Melior inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 5° d'autoriser la conclusion, avec « Résidences Melior inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 6° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux, R.R.V.Q., chapitre E-2;*
- 7° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0534 Ouverture d'une rue à partir du boulevard La Morille - Arrondissement Les Rivières - DE2009-060 (CT-DE2009-060) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de développement résidentiel à être réalisé par « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. », comprenant notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de cent-cinquante mètres linéaires (150 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Développements Le Mesnil Phase IV inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser un investissement de 70 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1363).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Affectation, au domaine privé de la Ville, d'une partie du lot 1 756 850 du cadastre du Québec et vente d'une partie du lot 1 756 850 du susdit cadastre - Arrondissement Beauport - GI2009-069**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est proposé d'ordonner la fermeture d'une partie du lot 1 756 850 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de douze mètres carrés et quarante-huit centièmes (12,48 m<sup>2</sup>), tel que montré au plan joint en annexe au sommaire décisionnel et de l'affecter au domaine privé de la Ville.

Après discussion, monsieur le conseiller André Letendre, appuyé par madame la conseillère Lisette Lepage, demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**CV-2009-0535 Convention entre la Ville de Québec et « Le Conseil de sport de haut niveau de Québec (CSHNO) », relativement au soutien du sport de haut niveau - Versement d'une aide financière - LS2009-020 (CT-2009-020) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le Conseil du sport de haut niveau de Québec », relativement au versement d'une aide financière triennal au montant de 300 000 \$, le tout selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux contenus dans le projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le versement d'une aide financière au montant de 300 000 \$, à « Le Conseil du sport de haut niveau de Québec », répartie de la façon suivante, soit 100 000 \$ en 2009, 100 000 \$ en 2010 et 100 000 \$ en 2011, le tout conditionnellement à la signature de ladite convention, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0536 Abolition de la Direction générale adjointe aux services à la communauté, création de la Direction générale adjointe au développement culturel, touristique, sportif et social et création de la Direction générale adjointe à la sécurité publique - RH2009-509 (CT-RH2009-509) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'abolir la Direction générale adjointe aux services à la communauté;
- 2° de créer la Direction générale adjointe au développement culturel, touristique, sportif et social qui coordonnera les unités administratives et services suivants :
  - le Service de la culture;
  - le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
  - l'Office du tourisme de Québec;
  - ExpoCité;
  - le Bureau du développement touristique et des grands événements;
- 3° de créer, pour une durée de deux ans et demi, la Direction générale adjointe à la sécurité publique qui coordonnera les unités administratives et services suivants :
  - le Service de police;
  - le Service de protection contre l'incendie;
  - le Bureau de la sécurité civile;
- 4° d'affecter madame Suzanne Canac Marquis au poste de directrice générale adjointe au développement culturel, touristique, sportif et social;
- 5° d'affecter, pour une durée de deux ans et demi, madame Chantale Giguère au poste de directrice générale adjointe à la sécurité publique. Madame Giguère demeure directrice du Service des ressources humaines;
- 6° d'autoriser un virement de fonds de 7 230 \$ du poste contingent au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines pour assumer la différence de salaire de la nouvelle directrice générale adjointe à la sécurité publique, selon la répartition suivante :
  - contingent d'agglomération : 4 027 \$;
  - contingent de proximité : 3 203 \$.

Après discussion, monsieur le conseiller Conrad Verret, appuyé par monsieur le conseiller André Letendre, demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry,

Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt et Steeve Verret.

A voté contre : monsieur le conseiller Conrad Verret.

En faveur : 32

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2009-0537 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 70 000 000 \$, effectué le 22 avril 2009 - FN2009-023 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 70 000 000 \$, en date du 6 mai 2009, avec une échéance moyenne de six (6) ans et un (1) mois, pour un coût d'emprunt de 4,39993 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0538 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études concernant l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout - IN2009-018 (CT-2179580) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, de gré à gré, à l'« Institut national de la recherche scientifique - Centre eau, terre et environnement », le mandat en vue de la réalisation de trois (3) études concernant l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout, pour un montant de 450 000 \$ (taxes non applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0539** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création de l'emploi de préposé au camion-usine à l'entretien ménager - RH2009-417 (CT-RH2009-417) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la création de l'emploi de préposé au camion-usine à l'entretien ménager, classe 3, de la nomenclature des emplois manuels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0540** **Adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de réparation de pavage pour l'année 2009, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009 (VQ-41262) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery et autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication dudit contrat - AP2009-188 (CT-2179219) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Bleau Terrassement & Pavage ltée », le contrat en vue d'effectuer des travaux de réparation de pavage dans l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41462 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 31 mars 2009, pour la partie financée par le Règlement R.A.V.Q. 471, conditionnellement à sa mise en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0541** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation du contrat relatif à des travaux d'installation et de réparation d'abris et d'auvents sur tout le territoire de la ville de Québec - Période du 5 juillet 2009 au 4 juillet 2010 (VQ-38472) - AP2009-248 (CT-AP2009-248) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation en vue de la prolongation des contrats adjugés à « 9041-4129 Québec inc. (Auvents St-Laurent (1996) » et « Auvents W. Lecours inc. », relativement à des

travaux d'installation et de réparation d'abris et d'auvents sur tout le territoire de la ville de Québec, au cours de la période du 5 juillet 2009 au 4 juillet 2010, selon les conditions prévues au devis et aux taux horaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0542 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures pour la saison 2009 - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery (VQ-40193) - AP2009-262 (CT-2179866) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Les Entreprises Antonio Barrette inc. », du contrat de travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40193 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 16 avril 2009, pour la partie financée par le Règlement R.A.V.Q. 471, conditionnellement à sa mise en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance. En son absence, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, en son nom, les sommaires décisionnels CU2009-048 à TP2009-025 devant être présentés à la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 20 mai 2009.

**CV-2009-0543 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement de compléments de subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2009-048 (CT-CU2009-048) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion des avenants aux conventions d'objectifs et de résultats attendus, dont l'objet est de bonifier l'aide accordée à des organismes subventionnés, parties à ces conventions et avenants, au cours des saisons 2008-2009 et 2009-2010 :

- Société du Palais Montcalm inc.;
- Les Amis de l'orgue de Québec : 1 220 \$;
- Choeur Les Rhapsodes : 194 \$;

- Ensemble Vent et Percussion de Québec : 1 475 \$;
- Erreur de type 27 : 1 270 \$;

le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets de conventions et d'avenants joints en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 241 autorisant des dépenses et un emprunt de 579 000 \$ concernant le réaménagement des zones d'arrêt sur les parcours Métrobus 800 et 801 et la mise en place d'une aire de virée pour le parcours 80 du Réseau de transport de la Capitale**

---

Monsieur le conseiller Richard Côté demande de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le retourner au comité exécutif pour reconsidération, conformément aux dispositions de l'article 48 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. La demande de retrait est acceptée à l'unanimité.

**CV-2009-0544 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente de partenariat régional en tourisme entre la Ville de Québec, la ministre du Tourisme, le ministre responsable de la Région de la Capitale-Nationale, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le Centre local de développement de Québec - OT2009-004 (CT-OT2009-004) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente de partenariat régional en tourisme entre la Ville de Québec, la ministre du Tourisme, le ministre responsable de la Région de la Capitale-Nationale, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le Centre local de développement de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'affectation d'une somme de 500 000 \$, provenant des revenus de la taxe sur l'hébergement (200 000 \$ en 2009, 200 000 \$ en 2010 et 100 000 \$ en 2011), à la réalisation des projets prévus dans l'entente;
- 3° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0545 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la date de fin du contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables - TP2009-023 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la modification de la date de fin du contrat octroyé à « Services Matrec inc. », soit le dimanche 21 juin 2009 à 11 h 59, au lieu du 23 juin 2009;
- 2° le mandat, à « Société V.I.A. inc. », pour la prise en charge de l'exploitation du centre de tri à compter du 21 juin 2009 à 12 heures, au lieu du 24 juin 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0546 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la « MRC La Jacques-Cartier » pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2009-024 (CT-TP2009-024) — (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la « MRC La Jacques-Cartier », pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ mille-cents mètres cubes (1 100 m<sup>3</sup>) pour la première année et d'environ cinq-cents mètres cubes (500 m<sup>3</sup>) pour la deuxième année. Le revenu additionnel, pour la Ville, s'élèvera à 22 000 \$ la première année et à 10 000 \$ la deuxième année;
- 2° l'appropriation, à même les revenus additionnels, d'un montant de 6 600 \$ pour la première année et d'un montant de 3 000 \$ pour la deuxième année, afin de couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité pompage et évacuation des eaux usées, conditionnellement à la signature de l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0547** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 433 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-040 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 433.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 433.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0548** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 471 - Renonciation au droit d'opposition - TP2009-025 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 471.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 471.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0549** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles de même que sur des travaux de parachèvement des écocentres situés dans les arrondissements Limoilou et Laurentien ainsi que sur les services professionnels et les achats d'équipements y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 472 et l'appropriation d'un montant de 190 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - TP2009-022 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles de même que sur des travaux de parachèvement des écocentres situés dans les arrondissements Limoilou et Laurentien ainsi que sur les services professionnels et les achats d'équipements y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 472;

2° l'appropriation d'un montant de 190 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 472. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles de même que sur des travaux de parachèvement des écocentres situés dans les arrondissements Limoilou et Laurentien ainsi que sur les services professionnels et les achats d'équipements y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 472.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0550** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 475 - Renonciation au droit d'opposition - AT2009-069 (Ra-1469)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Parc-de-la-*

*Plage-Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 475.*

Il est également résolu la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 475.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0551 Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au partage des services offerts et des coûts pour les organismes conjoints reconnus par les deux (2) villes - A8LS2009-026 (CT-A8LS2009-026) — (Ra-1468)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement au partage des services offerts et des coûts pour les organismes conjoints reconnus par les deux (2) villes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° s'il y a lieu, un versement maximal de 10 000 \$ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, advenant que les dépenses assumées par cette dernière soient supérieures à celles assumées par la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0552 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1455 - DG2009-035 (Ra-1468)**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements* qui est modifié afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0553** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de construction d'une rue dans le parc industriel Armand-Viau et sur l'emprunt et la taxe spéciale de secteur nécessaires au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1503 - DE2009-037 (Ra-1468)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction d'une rue et de pose des infrastructures d'utilité publique, aériennes et souterraines, sur une distance approximative de 202 mètres linéaires dans le secteur sud-est du parc industriel Armand-Viau situé dans l'arrondissement Les Rivières ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense maximale de 350 000 \$ pour l'acquittement de 50 % du coût des travaux et des services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Ce règlement finance le remboursement de l'emprunt à même l'imposition d'une taxe spéciale de secteur et quant à la portion résiduaire du coût de travaux et des services professionnels y afférents elle est acquittée à même un autre règlement d'emprunt de la ville.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2009-0554** *Appropriation d'un montant de 35 000 \$ au fonds général de proximité - DE2009-037 (Ra-1468)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 35 000 \$ au fonds général de proximité, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1503. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0555** *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1520 - A2LS2009-050 (Ra-1468)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement du nouveau parc du Marais ainsi que de réaménagement au parc Bibiane-Robitaille, tous deux situés dans l'arrondissement Les Rivières.

Ce règlement prévoit une dépense de 275 052 \$ pour les travaux ainsi

ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0556** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou relativement aux coûts admissibles, R.V.Q. 1166 - DE2009-032 (Ra-1469)*

---

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation des ruelles du quartier Vieux-Limoilou* afin de réviser la formule des coûts admissibles.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0557** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains relativement à certaines limites de secteurs particuliers de planification et de lotissement, R.V.Q. 1517 - AT2009-087 (Ra-1469)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains* afin de soustraire un immeuble situé à l'ouest de la rue Boyte de l'exigence d'installer les fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains dans l'arrondissement Charlesbourg et d'y assujettir une aire de lotissement de moyenne densité dans l'arrondissement Laurentien.

Ce règlement précise également les limites des secteurs des arrondissements Sainte-Foy - Sillery, Beauport et Limoilou assujetties à l'exigence susmentionnée, celles-ci sont notamment agrandies pour les Centres majeurs d'activités de Sainte-Foy et de D'Estimauville afin d'y inclure certains sites susceptibles d'être redéveloppés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**AM-2009-0558** ***Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention à la Literary and Historical Society of Quebec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1518 - CU2009-041 (Ra-1469)***

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 125 000 \$ pour le versement par la ville à la Literary and Historical Society of Quebec d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, afin de défrayer une partie des coûts d'installation d'un nouvel ascenseur au Morrin Centre.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2009-0559** ***Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec, R.V.Q. 1324, tel que modifié - AT2009-089 (Ra-1469)***

---

Les membres du conseil déclarent avoir reçu le document mentionnant les modifications au projet de règlement. Ils déclarent également avoir lu et compris la portée de toutes les modifications incluses dans le Règlement R.V.Q. 1324, tel que modifié. Toutes ces modifications sont mentionnées au sommaire décisionnel AT2009-089.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec*, R.V.Q. 1324, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0560** ***Règlement sur les services professionnels et techniques et des travaux préparatoires à la transformation de l'édifice de l'Institut canadien de Québec en Maison de la littérature et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1519 - GI2009-063 (Ra-1466)***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques et des travaux préparatoires à la transformation de l'édifice de l'Institut canadien de Québec en Maison de la littérature et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1519.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0561** *Règlement sur la réalisation de la seconde phase de mise en oeuvre du Plan directeur du quartier Vanier dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1521 - AT2009-054 (Ra-1467)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation de la seconde phase de mise en oeuvre du Plan directeur du quartier Vanier dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1521.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0562** *Règlement sur la dotation, pour l'année 2009 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1525 - DE2009-010 (Ra-1467)

---

Madame la conseillère Louise Lapointe déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la dotation, pour l'année 2009 et les suivantes, du Fonds de développement et de revitalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1525.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0563** *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1527 - AT2009-035 (Ra-1467)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de la Pointe-aux-Lièvres, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1527.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 59, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mcr